

DEPARTEMENT DU GARD



COMMUNE DE MARTIGNARGUES
30360

Délibération du Conseil Municipal
N°2023_012
Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le onze du mois d'avril, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme VIC, Maire.

Présents : VIC Jérôme, FABRE Stéphan, KREMER Daniel, RIEU Laury, LIMOUSIS Alain, FLEURET Gérard, VIC Nathalie, FERNANDEZ José, BROUET Sandrine.

Absents excusés ayant donné pouvoir : PUTSCHER Nadège à BROUET Sandrine

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24.03.2023.

Secrétaire de séance : FLEURET Gérard

Effectif légal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 10

Votes Pour : 10
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Taux d'imposition 2023 – Produit fiscal attendu

Monsieur le Maire présente l'Etat FDL 1259 des Services Fiscaux du Gard concernant les taux d'imposition, le produit fiscal attendu pour 2023 ainsi que les bases notifiées.

Monsieur VIC propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

FIXE

le produit fiscal attendu 2023 et les taux d'imposition comme suit :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Taux d'imposition 2023	Produit prévisionnel
Taxe Foncière Bâtie	354 900	32.87 %	116 656 €
Taxe Foncière Non Bâtie	21 300	33.76 %	7 191 €
Taxe d'Habitation	54 257	10.10%	5 480 €
		Sous-total	129 327 €
Allocations compensatrices			1 081 €
Effet du coefficient correcteur			- 30 746 €
		Produit Fiscal Attendu 2023	99 662 €

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 030-213001589-20230411-2023_012_DE-DE

La présente délibération sera transmise à la Préfecture du Gard et annexée au Budget Primitif 2023.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, Le Maire, Jérôme VIC

